

30 % des dépenses des ménages sont "pré-engagées"

Méthode

Le Rapport de la commission "Mesure du pouvoir d'achat des ménages" remis au Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi en février 2008 propose de nouveaux indicateurs de pouvoir d'achat permettant de mieux rendre compte de l'évolution des niveaux de vie et des modes de consommation.

Cette étude se concentre sur les dépenses contraintes parmi les dépenses totales des ménages. L'épargne financière n'est pas prise en compte. Si cela avait été le cas, cela aurait eu pour effet de diminuer la part des dépenses pré-engagées pour les ménages les plus aisés.

Sont considérées comme des dépenses "pré-engagées" :

- Les dépenses liées au logement (loyer), aux charges (eau, gaz, électricité, assurances) et aux remboursements de prêt immobilier ;
- Les assurances, à caractère obligatoire liées au logement, à la santé, aux transports ;
- Les services de télécommunication (téléphonie, internet) ;
- Les impôts et taxes (impôts sur le revenu, taxes foncières, taxes automobiles) ;
- Les remboursements de crédits (hors résidence principale) ;
- Les prélèvements divers (employeur, cartes grises, timbres administratifs).

De niveau variable selon les ressources des ménages, les dépenses pré-engagées correspondent à peu près à 30 % de leur consommation. Elles pèsent plus lourd pour les personnes seules et les familles monoparentales.

Les "dépenses contraintes" ou "pré-engagées" sont celles qui sont dues par les ménages par contrat ou au titre d'un abonnement. En réduisant les choix de consommation, ces dépenses jouent un rôle dans la perception que les ménages se font de leurs disponibilités financières. La mise en évidence de disparités entre ménages sur ces dépenses permet d'éclairer le débat sur le pouvoir d'achat.

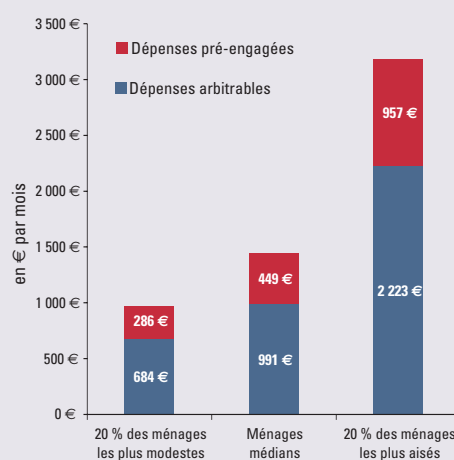
À La Réunion, les dépenses contraintes représentent en moyenne près de 30 % des dépenses des ménages. Cette proportion est peu sensible au niveau de vie des ménages. Pour les 20 % de ménages réunionnais les plus modestes qui dépensent en moyenne moins de 970 € par mois, les dépenses pré-engagées représentent près de 300 €. Pour les 20 % de ménages les plus aisés, le montant des dépenses pré-engagées s'élève à 960 € mensuels, pour une dépense moyenne de 3 180 €.

Parmi les différentes catégories socioprofessionnelles, les cadres sont ceux dont le niveau de dépenses contraintes est le plus élevé, bien que la part de ces dépenses dans leur budget soit la plus faible (27 %). Pour les plus aisés, une part plus importante des dépenses contraintes correspond aux remboursements d'emprunt pour l'acquisition de leur résidence principale, aux impôts liés à

leur niveau de revenu et aux abonnements (téléphonie, internet) qui peuvent ne pas être considérés comme nécessaires.

Les personnes seules et les familles monoparentales ont une part de dépenses contraintes plus importante que les couples. Les dépenses de

Les dépenses mensuelles des ménages réunionnais



Source : Insee, enquête budget des familles 2006

loyers, ainsi que les charges (eau, électricité, gaz), sont des dépenses pré-engagées de première nécessité, qui pèsent particulièrement lourd dans le budget de ces ménages qui ont des niveaux de consommation pratiquement deux fois inférieurs à ceux des couples avec ou sans enfants.

La moitié des dépenses pré-engagées est consacrée au logement

Le coût du logement est la principale dépense pré-engagée des ménages. Il représente en moyenne 15 % des dépenses des ménages réunionnais, soit la moitié des dépenses pré-engagées. Viennent ensuite les contrats d'assurance (5 %), les remboursements de crédits (4 %), les impôts (4 %) et les abonnements téléphonie et internet (1,4 %).

Le poids des dépenses de logement est plus lourd pour les ménages réunionnais les plus modestes, même si les aides au logement permettent d'amortir la charge que celui-ci fait peser sur le budget des ménages.

Le poids des loyers est important chez les employés (9 %) et les ouvriers (7 %), tandis que les professions intermédiaires sont celles qui remboursent le plus d'emprunts immobiliers (7,6 %). À l'exception des retraités, le remboursement de crédits hors résidence principale concerne toutes les professions à part égale, à hauteur de 4 % des dépenses pré-engagées.

La part des dépenses consacrées au logement diminue avec l'âge de la personne de référence du ménage. Au-delà de 35 ans, les dépenses en logement diminuent avec les années, pour ne représenter plus que 12 % des dépenses pré-engagées chez les 65 ans ou plus. Ceci illustre le phénomène de l'accession à la propriété : les ménages qui ont entre 35 et 55 ans sont ceux dont la part du budget consacrée au remboursement d'emprunt immobilier est la plus importante.

Christian **MONTEIL**
chargé d'études

Frédéric **KOSMOWSKI**
chargé d'études

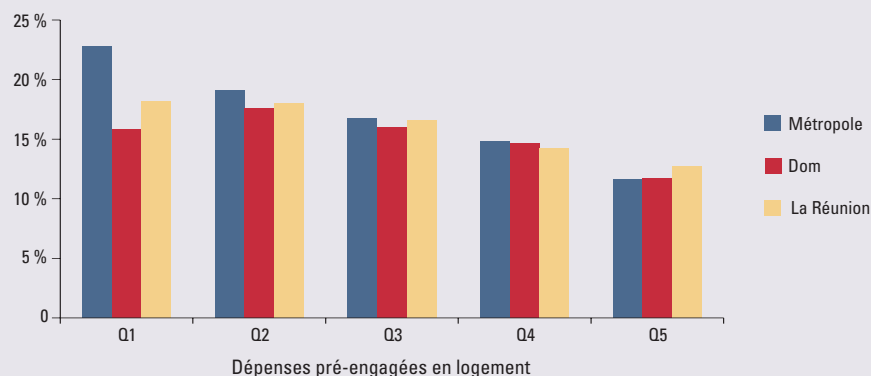
Dans les Dom : moins de dépenses contraintes pour les plus modestes

La part des dépenses contraintes dans la consommation des ménages réunionnais est légèrement inférieure à celle des ménages métropolitains mais elle est proche de celle des ménages ultramarins dans leur ensemble.

Alors qu'en France métropolitaine ce sont les ménages les plus modestes qui supportent la charge la plus lourde (35 % de leurs dépenses), la relation s'inverse dans les départements d'Outre-mer. Le poids des dépenses pré-engagées augmente en effet avec le niveau de vie : la part des dépenses pré-engagées des ménages les plus aisés est supérieure de deux points à celle des ménages les plus modestes.

La différence est plus marquée pour les dépenses de logement. Par rapport à la métropole, le poids des dépenses contraintes de logement est largement inférieur dans les départements d'Outre-mer pour les ménages les plus modestes. Si les loyers n'y sont pas plus faibles, les ménages sont plus souvent éligibles aux aides au logement, de par leurs plus bas revenus. Les dépenses pré-engagées pour leur logement par les ménages réunionnais les plus modestes sont ainsi inférieures de 5 points par rapport à celles de leurs homologues métropolitains. Elles sont toutefois supérieures aux dépenses engagées à ce titre par les ménages modestes de l'ensemble des Dom.

Part des dépenses pré-engagées correspondant au logement selon les quintiles de niveau de vie



Source : Insee, enquête budget des familles 2006

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans.

Les **quintiles de niveau de vie** sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population selon les valeurs de niveau de vie, la partitionnent en cinq sous-populations de tailles égales. Par exemple, les 20 % des ménages réunionnais les plus aisés disposent d'un revenu mensuel par unité de consommation supérieur à 1 570 €.